

## AVIS PUBLIC COLLECTIF

### RÔLE D'ÉVALUATION – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année

Avis public, conformément aux articles 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* est, par les présentes, **DONNÉ** par les soussignés ci-dessous mentionnés :

**QUE** le sommaire reflétant l'état du rôle de la valeur foncière a été déposé : le 12 septembre 2024 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'adresse des municipalités concernées suivantes, selon l'horaire régulier :

MUNICIPALITÉS	ADRESSE	ANNÉE DE RÔLE	OMRÉ (Organisme municipal responsable de l'évaluation)
SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES	205, rue Principale	2e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
LAC-FRONTIÈRE	22, rue de l'Église	3 <sup>e</sup> année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
SAINT-FABIEN-DE-PANET	195, rue Bilodeau	2 <sup>e</sup> année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD	21, route des Chutes	3e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON	105, route de l'Église	2e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY	309, 4e Avenue	2e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD	220, rue Principale Est	2e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE	144, rue Principale	2e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
CAP-SAINT-IGNACE	180, place de l'Église	3e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD	689, rue Principale	2e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD	534, chemin Saint-François Ouest	3e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
BERTHIER-SUR-MER	66, rue Principale	3e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7
SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES	107, chemin de la Volière	3e année	MRC de Montmagny 6, rue St-Jean-Baptiste Est, bur. 300 Montmagny (Qc) G5V 1J7

**QUE**, pour l'exercice financier 2025 du rôle d'évaluation de ces municipalités, toute personne désireuse de demander une révision administrative prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 **DOIT** le faire au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice financier suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

Pour demander cette révision administrative, la personne doit, dans les délais prescrits :

- Remplir, selon le cas, le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible au bureau de l'organisme responsable de l'évaluation (OMRÉ) dont l'adresse apparaît au tableau ci-haut ou en ligne sur le site de la MRC de Montmagny/Services/Évaluation foncière.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'OMRÉ ou l'envoyer par courrier recommandé ou encore par courriel (voir explications sur le site Web). Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé ou par courriel, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

- **Joindre au formulaire la somme d'argent déterminée par le règlement de l'OMRÉ aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée, soit : le règlement 97-01 pour la MRC de Montmagny (voir sur le site Web pour le montant à joindre dans la même section « Évaluation foncière »). Pour les demandes de révision en ligne, le paiement doit être transmis via Interac.**

DONNÉ dans le journal « L'Oie Blanche » du 18 septembre 2024.

JOSÉE POULIN, DANY ROBERT, ANNICK GRÉGOIRE-BÉGIN, BIANCA DESCHÊNES, SONIA GAGNÉ, CLAUDETTE AUBÉ (DGA), YVES BERNARD, ISABELLE LACHANCE, SOPHIE BOUCHER, KARINE LACHANCE, ISABELLE MERCIER (intérim), MÉLISSA GAGNÉ (intérim), et VIRGINIE GAGNON, DIRECTEURS ET DIRECTRICES GÉNÉRALES.

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

